



COMMISSION THEMATIQUE

« Innovation et patrimoine hydraulique »

Réunion du 20 Septembre 2021

@ s

Compte rendu / Relevé des échanges

Introduction Yves WIGT, Président de la commission :

- Tour de "table" des présents et des participants en distanciel ; absence des élus régionaux excusée dans l'attente des désignations.
- Première réunion de la commission depuis la rénovation des instances de l'AGORA
- Le champ d'action de la commission couvre les thématiques de l'innovation et du patrimoine hydraulique. La priorité de cette commission est donc la mise en œuvre des recommandations issues du programme ProHydra 2028 et le développement de l'innovation dans le domaine de l'eau .
- Présentation de l'ordre du jour.

Point n°1 : Présentation du projet de feuille de route de la mission d'animation sur l'eau

Cf. diaporama.

Thème Connaissance

Sur l'objectif d'amélioration de la connaissance sur l'impact des changements climatiques :

- S'appuyer sur l'étude réalisée par la Maison régionale de l'eau et la Tour du Valat en 2017 sur la caractérisation de la vulnérabilité des milieux aquatiques et humides de la région aux changements climatiques;
- Fort besoin de prospective et de projections sur la baisse du niveau des ressources en région ;
- La proposition de mener une étude sur la vulnérabilité des territoires de la région formulée dans la motion de l'AGORA sur le projet de SDAGE 2022-2027 nécessitera la mise en place d'un groupe de travail technique en amont, pour la rédaction du cahier des charges. L'Agence de l'Eau approuve cette démarche préparatoire et y participera.

Sur le sujet des données sur l'eau :

- Beaucoup d'outils existent déjà ; le besoin est donc de mettre les données analysées à disposition du grand public ;
- Besoin d'échanges techniques sur le sujet des eaux souterraines mais également sur les volets de la gouvernance des aquifères ;
- Besoin d'échanges avec la Région Occitanie sur le sujet des eaux souterraines ;

- S'appuyer sur l'application « Sentinelles de la Nature » de France Nature Environnement comme vecteur d'information citoyenne ;

Thème Ressource en eau et Biodiversité aquatique

- La question du contrôle des prélèvements dans les milieux aquatiques (notamment dans les cours d'eau à faible débit) est abordée : il est rappelé qu'un cadre légal précis existe (autorisations et contrôles par les services de l'Etat) et qu'un important accompagnement des préleveurs est également en place depuis de nombreuses années, ce qui permet la mise en œuvre de solutions de substitution à certains prélèvements dans les cours d'eau. Il existe cependant encore des marges de progression. Le retard dans la mise en place des SAGE notamment sur les territoires en déséquilibre quantitatif (exemple de la Siagne) est déploré ;
- La pérénisation des financements demeure un enjeu essentiel ;
- Sur la guestion du tourisme éco-responsable :
 - Si les économies d'eau sont un sujet majeur à faire valoir dans le secteur touristique, la préservation de la biodiversité en est un également, notamment en termes de gestion de la sur-fréquentation et de piétinement des milieux aquatiques et humides → la session 2021 de l'Université du Réseau régional des espaces naturels (RREN) traitera de cet enjeu.
 - l'Interparcs Tourisme a travaillé l'an dernier sur le sujet des économies d'eau et la mise en place de solutions à destination des opérateurs touristiques. Les actions doivent se poursuivre en 2022.
 - Aqua-Valley apporte un point d'information sur le projet WATSAVEREUSE (Interreg SUDOE) en cours au niveau de l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée (Baléares, Catalogne, Occitanie) dans la perspective des économies d'eau, du recyclage et de la réutilisation d'eau dans l'industrie du tourisme. Un webinaire de lancement est prévu le 30 septembre prochain ; des questionnaires ont été élaborés à destination des touristes, des établissements touristiques, des collectivités territoriales et des acteurs économiques ; sur les 3 régions, un recensement des campagnes de sensibilisation a également été réalisé.

Thème Innovation

- La Chambre régionale d'agriculture fait état d'actions en cours dans le domaine de la recherche et développement sur les techniques alternatives à l'irrigation ou techniques d'optimisation (évocation de l'appel à projets national sur les références en matière de techniques alternatives à l'irrigation);
- Il est également précisé que le CRIIAM a intégré le groupe de préfiguration du Pôle de compétence régional au service des gestionnaires de canaux ;
- Les objectifs présentés à ce jour sur ce thème de l'innovation sont très centrés sur l'irrigation. La question est posée d'intégrer d'autres domaines dans lesquels l'innovation se développe : l'alimentation en eau potable, l'intelligence artificielle au service de la modélisation des aquifères, les systèmes de drainage des terres spécifiques à la Camargue, la phyto-épuration, etc.

Sur le sujet du développement de la filière économique Eau en région :

 L'ARFPPMA demande si, comme pour le SRADDET, un temps de travail et une motion de l'AGORA sont prévus sur le SRDEII → le calendrier d'élaboration du SRDEII doit être vérifié

Thème Agriculture

- Vis-à-vis de Prohydra, l'intérêt de faire vivre la base de données et le tableau des projets est souligné.
- Sur le sujet du maintien et de l'entretien du patrimoine hydraulique :
 - Ces thèmes n'ont pas été oubliés dans le cadre du programme Prohydra mais des arbitrages ont dû être pris et ont orienté la priorisation des interventions financières sur d'autres types de travaux.
 - Le financement de l'entretien et la réhabilitation du patrimoine hydraulique (dont l'enjeu pour répondre aux impacts du changement climatique n'est pas ignoré) est à revoir et la profession agricole aurait tout intérêt à s'organiser pour trouver de nouvelles sources de financement.
 - FNE propose de chercher des fonds sur le 1^{er} pilier de la PAC pour le petit patrimoine hydraulique.
- Sur les ouvrages modernisés, la recherche de sobriété et d'efficacité énergétique est aujourd'hui un enjeu très important -> aller chercher des innovations (utilisation du solaire par exemple)
- Si le prochain règlement européen n'est pas encore stabilisé et ne fixe pas de pourcentage d'économies d'eau minimal, celles-ci restent bien le point d'entrée pour prétendre à des financements FEADER. L'ensemble des Régions françaises devront s'entendre sur ce point des économies d'eau dans le cadre de la finalisation du Plan stratégique national (PSN).
- Une révision des cadres d'intervention des aides régionales est envisagée de manière à tenir compte du futur PSN et des analyses juridiques menées dans le cadre de ProHydra.
- Le SMAVD informe de la mise en place de commissions de travail au sein de l'EPTB Durance. Le devenir du patrimoine hydraulique et sa maintenance est un des sujets qui sera traité par la commission « Eau et usages » dont la première réunion a eu lieu au mois de mai dernier.
- Rappel du travail en cours par la Chambre régionale d'agriculture pour l'identification sous forme cartographique, des surfaces irrigables et irriguées, en apportant des éléments de connaissance sur les aires d'influence des canaux d'irrigation et des forages. Ce projet a été déposé dans le cadre des appels à projets FEADER. France Nature Environnement se propose de participer au groupe de travail;
- Information sur un partenariat avec la faculté de Nice pour travailler sur le cadastre des parcelles irriguées; intérêt de la recherche appliquée (passerelles à développer entre recherche et gestion);
- Information sur le lancement par l'Etat du Varenne agricole « Eau et changement climatique » dont l'objectif est l'établissement d'une feuille de route commune et opérationnelle pour l'adaptation et la protection de notre agriculture aux défis du changement climatique. Les contributions des territoires sont les bienvenues → dans ce cadre, la Commission Innovation et Patrimoine hydraulique pourrait proposer une

motion de l'AGORA à remettre à l'Etat pour alimenter les travaux du Varenne et faire connaître et faire valoir les sujets sur lesquels la commission travaille.

Thème Aménagement du territoire

De manière générale :

- Poursuivre la valorisation du guide de France Nature Environnement sur la prise en compte des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme (PLU, SCoT)

Sur l'enjeu de la prise en compte des eaux souterraines :

 Ce sujet est d'autant plus pregnant en milieu littoral du fait des intrusions salines dans les aquifères;

Sur le sujet de la désimperméabilitation :

- L'Agence de l'Eau rappelle qu'au-delà de ses appels à projets, son 11^{ème} programme ouvre droit à des aides classiques sur le sujet de la désimperméabilisation ;

Thème Gouvernance

Sur l'objectif d'animation de réseaux partenariaux :

- Au niveau des territoires de SAGE de la région, des bassins sont interconnectés par les eaux superficielles ou souterraines, et ceci génère un besoin d'échanges techniques « inter-SAGE » au niveau régional quand les échanges au niveau du bassin Rhône-Méditerranée sont plus institutionnels et supra regionaux.

Point n°2 : Analyse des pratiques de gestion comptable et financière des structures d'irrigation agricole

Cf. diaporama.

• Rappels:

Restitution du travail mené pendant 4 mois au printemps 2021 par Ted AKUESON, stagiaire en Master 1 « Eau et Société » à l'université de Montpellier, sur les pratiques de gestion comptable et financière des structures d'irrigation agricole.

L'une des recommandations de l'étude ProHydra est en effet d'encourager et d'accompagner la mutation des structures gestionnaires de réseaux d'irrigation vers un nouveau modèle économique les rendant notamment capables d'assumer le renouvellement de leurs installations.

Ce stage avait pour objectifs : de comprendre l'environnement comptable et financier des ASA ; d'analyser les stratégies de financement des opérations et d'identifier les différentes composantes de la tarification, et de proposer des premiers indicateurs de bonne gestion des structures.

Echanges:

Les résultats de ce travail de stage mettent en avant le besoin de travailler sur le sujet de l'amortissement des investissements réalisés par les ASA, notamment pour faire face au coût du renouvellement des réseaux.

Sur ce sujet du renouvellement, le parallèle est fait avec les réseaux d'adduction d'eau potable que les collectivités territoiriales ont également du mal à gérer de façon satisfaisante, étant donné les faibles taux de provisionnement affectés à ces opérations.

Si les ASA restent les stuctures les plus adaptées à la gestion des infrastructures locales d'irrigation, l'ensemble des participants s'accordent sur le fait que leur modèle financier et économique peut être largement amélioré.

La maintenance du patrimoine pose souvent des difficultés aux structures gestionnaires. Elle questionne notamment la plus value économique des activités qui bénéficient des services d'irrigation et le consentement à payer des usagers. En termes d'entretien et de maintenance des réseaux, il est souligné la valeur patrimoniale extrêment élevée de certains canaux d'irrigation (l'aqueduc de Carpentras est notamment cité en exemple).

Le prisme « économie d'eau » imposé par l'union européenne met de côté le financement public de travaux de réhabilitation des ouvrages. Sur ce sujet déjà évoqué dans les échanges du 1^{er} point à l'ordre du jour, la profession agricole aurait tout intérêt à s'organiser pour trouver de nouvelles sources de financement (recherche de soutien des acteurs locaux, aides aux territoires ruraux via Leader ou les Paiements pour services enironnementaux, etc.).

L'étude menée par le stagiaire de la Région doit donner lieu à d'autres échanges et investigations

un groupe de travail pourrait être organisé sur ce thème, dans le cadre du partenariat Chambre régionale d'agriculture / Région Sud

La Chambre régionale d'agriculture précise que la difficulté pour recourir aux emprunts auprès de la Banque des Territoires (anciennement Caisse des dépôts et consignations) réside notamment dans la fourniture d'une caution pour laquelle les ASA doivent se tourner vers les collectivités.

A noter que la Banque des Territoires travaille beaucoup avec l'Agence de l'Eau et que des partenariats seraient donc à trouver.

Informations:

- travail en cours par la Chambre régionale d'agriculture avec les chambres départementales et les fédérations sur une base de données cartographique des réseaux d'hydraulique agricole. D'ici à la migration du système d'exploitation, des informations littérales (non cartographiques) sont consultables sur hydra.dynmap.com.
- mise en place de la Chaire « Eau Agriculture et Changement climatique » portée par l'Institut Agro, INRAE et Montpellier SupAgro. Une réunion de lancement est prévue le 19 octobre, réunion à laquelle les services concernés de la Région participeront.

Point n°3 : Retour d'expérience : élaboration du Schéma directeur d'irrigation du département de Vaucluse

Cf. diaporama.

Rappels:

Le Conseil départemental de Vaucluse a engagé en 2019 un travail visant à établir sa stratégie en matière d'irrigation à l'horizon 2028. Cette réflexion s'articule notamment avec la démarche régionale ProHydra et les réflexions menées dans le cadre de la nouvelle programmation FEADER. Le Conseil départemental entend donc établir un diagnostic de son territoire en matière d'irrigation et identifier les enjeux majeurs afin de se fixer les objectifs d'un programme d'intervention à l'horizon 2028.

Echanges:

Sur le comité de concertation, il est proposé d'associer les maîtres d'ouvrage des aménagements. Le SMAVD se propose de participer au groupe de travail pour la priorisation des investissements dans le cadre de l'élaboration de la stratégie départementale.

Quant aux ateliers participatifs, si ceux-ci ne peuvent pas associer toutes les associations, la diffusion et le partage des informations seront néanmoins assurés.

Point n°4 : Accord-cadre entre la Région et la Chambre régionale d'agriculture

Cf. diaporama.

• Objectif:

La Région à travers le plan de reconquête agricole et ses engagements dans le contrat d'avenir a donné un signal fort au monde agricole pour faire de l'hydraulique agricole une priorité régionale dans ses négociations avec l'Etat, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et l'Union européenne. Par ailleurs, la Région à travers le nouveau plan d'aménagement et d'investissement de la concession régionale du canal de Provence accélère le rythme d'équipement en priorisant les projets hydro-agricoles.

Pour sa part, la Chambre régionale d'Agriculture anime des démarches avec les acteurs des territoires pour maintenir et accompagner le développement de l'agriculture. En contrepartie de l'effort sans précédent de la Région, la Chambre régionale d'agriculture et la Région ont passé un accord-cadre afin d'accompagner la mise en œuvre de la nouvelle stratégie régionale en faveur de l'agriculture et de l'eau et des préconisations de la démarche Prohydra 2028.

Echanges:

La SCP rappelle l'importance de mobiliser le plus en amont possible les EPCI étant donné qu'ils seront de plus en plus sollicités que cela soit sur l'enjeu de protection du foncier agricole irrigué ou sur le financement des investissements sur leurs territoires ou encore sur le multiusage qui permet de mutualiser les aménagements.

Le Conseil départemental 84 précise être très intéressé par le travail de cartographie des terres irriguées/irrigables réalisé pour alimenter sa stratégie.

Point n°5: Point d'actualité PAC / FEADER

Cf. diaporama.

Il est précisé que les appels à projets FEADER sur la mesure Hydraulique s'adressent aux structures de gestion collectives de type ASA ou aux exploitants individues mais uniquement lorsque leur projet s'inscrit dans une démarche de gestion collective (PGRE, SAGE).

Conclusion

Monsieur WIGT remercie les participants pour leur présence et leurs apports sur les différents points à l'ordre du jour. Il informe des prochaines étapes du calendrier de la fin d'année 2021 :

- Octobre : envoi des compte-rendus des commissions puis du projet de feuille de route ;
- Novembre Décembre : temps de consultation des membres de l'AGORA sur le projet de feuille de route : les membres sont invités dans un premier temps à faire des retours par écrit ;
- 16 novembre : 6^{ème} Journée régionale sur les eaux souterraines en partenariat avec l'Agence de l'Eau sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon (Roumoules);
- 1^{er} décembre (matin): 2^{ème} Forum régional de l'eau à l'Arena du Pays d'Aix (dans le cadre de l'évènement CYCL'Eau Provence Alpes Méditerranée qui se tiendra les 1^{er} et le 2 décembre);
- Proposition d'une AGORA plénière au 1^{er} trimestre 2022 pour validation de la feuille de route.